



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020579

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/01/2025 8H14 C:005360 I:31058
V/REF : 992221
V/Email reçu le Vendredi 10/01/2025 à 8H14

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02846
IMMEUBLE : LES MARRONNIERS-2846
2 a 18, RUE DES MARRONNIERS
. 69960 CORBAS

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N2/ 4.

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DU FERME-PORTE SUR LA PORTE D'ACCES ESCALIERS
MONTANT DANS LE HALL

Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/01 A 10H30 :

INTERVENTIONN A PARTIR DES COMMUNS

ARRIVEE SUR PLACE LE GARDIEN INFORME NOTRE PERSONNEL QUE LA PORTE ACCES
ESCALIER AU NIVEAU DU HALL FONCTIONNE PARFAITEMENT ET QUE LE PROBLEME
VENAIT D'UN GROOM DANS LES ETAGES

RECHERCHE ET LOCALISATION REGLAGE GROOM

- GROOM AU SOL ET BRAS TORDU (ALLEE 2 AU 3EME ETAGE)

- POIGNEE DU SEMI FIXE EST CASSEE (ALLEE 3 AU 2EME ETAGE)

REPLI DU CHANTIER

LE 17/01 A 16H30 :

INTERVENTIONN A PARTIR DES COMMUNS

REMPLACEMENT FERME PORTE PORTE HALL DU RDC

REGLAGE ET AJUSTEMENT DE LA PORTE

CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

PREVOIR UNE BUTEE AU NIVEAU DU PALFOND CAR SI GRANDE OUVERTURE LA PORTE
ARRACHE LE BRAS DU FERME-PORTE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LGESTION Email envoyé le 21/01/25 à 17H15 Mme D. CHAMBLAS

PREVOIR UNE BUTEE AU NIVEAU DU PALFOND PORTE HALL D'ENTREE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020579

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LGESTION Email envoyé le 14/01/25 a 13H57 Mme D. CHAMBLAS

PREVOIR

- REMPLACEMENT DU GROOM (ALLEE2 AU 3EME ETAGE)
- REMPLACEMENT POIGNEE DU SEMI FIXE (ALLEE 3 AU 2EME ETAGE)

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,27	56,27
1,00	MS00045-Rempl.Ferme porte hydr.force n°3	3	358,08	358,08
TOTAL H.T.				414,35
T.V.A. a 10,00%				41,43
TOTAL T.T.C.En EURO				455,78

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 992221 du 10/01/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Voir liste annexe

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61567100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 25/01/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique SUR PORTE ACCES graissage des paumelles, pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions	1,00	81,85	81,85	8,19	90,04
ESCALIERS MONTANTS DANS HALL					
Total H.T.				138,12	
Total TVA				13,82	
Total TTC					151,94

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 10/01/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 992221 du 10/01/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
02846-00001-00001 4 RUE DES MARRONNIERS		
4 RUE DES MARRONNIERS 69960 CORBAS		
02846-00001-00002 2 RUE DES MARRONNIERS		
2 RUE DES MARRONNIERS 69960 CORBAS		

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 RUE DES MARRONNIERS 69960 CORBAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 992221